

NOTE DE PRÉSENTATION

CONSEIL DU 17 Mars 2025

Service : Éducation

Instructeur : Frédérick DUHAMEL

Rapporteur : Nathalie TILLIER

Délibération n°6

Attribution d'une aide aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois.

Exposé :

Pour contribuer à la scolarité des élèves étaplois, la ville d'Étaples-sur-mer octroie chaque année, des aides financières d'un montant différent pour l'achat de fournitures et manuels scolaires aux collégiens, lycéens et étudiants.

Pour les collégiens, un bon d'achat sera remis aux familles contre présentation des pièces justificatives (livret de famille, avis d'imposition de l'année N-1 ou facture)

Pour les lycéens et étudiants, l'aide financière est un virement fait sur le compte des parents pour les mineurs ou sur leur propre compte si majeur.

La demande pourra être effectuée directement au Service Éducation ou par mail en joignant les documents nécessaires, copie complète du livret de famille, l'avis d'imposition de l'année N-1, un relevé d'identité bancaire des parents pour les mineurs ou celui du Jeune majeur, certificat de scolarité, carte d'étudiant, une attestation sur l'honneur de l'étudiant précisant ne pas travailler pendant l'année scolaire en cours.

Une information générale sera diffusée sur le site de la commune.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le dispositif d'aides aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois,





Délibération n° 6

Conseil Municipal du Lundi 17 Mars 2025

Pôle Éducation

Domaine de compétence :

7.6 - Contributions financières

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralle PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Carolline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralle PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 30**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN**Objet :** Aide aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois**Rapporteur :** Madame TILLIER Nathalie, Adjointe.**Synthèse de la délibération :**

Attribution d'une aide aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal;

Vu la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 06 Mars 2025.

Considérant que la Ville d'Étapes-sur-mer apporte chaque année une aide financière pour l'achat de fournitures et manuels scolaires aux Collégiens, Lycéens et Étudiants étaplois.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder ces subventions pour l'année scolaire 2025/2026 :

- **20 € aux collégiens** : chaque famille étaploise qui en fera la demande, recevra sous forme d'un bon d'achat en papeterie ou fournitures scolaires à valoir chez les commerçants d'Étaples-sur-Mer.

- **60 € aux lycéens** autres que ceux scolarisés dans les établissements Mariette, Branly et Cazin de Boulogne, Lycée des 2 Caps à Marquise, Lycée Giroux-Sannier à Saint-Martin-les-Boulogne, Lycée du Professeur Clerc à Outreau.

-
Le montant du crédit fournitures et manuels scolaires de ces élèves étant versé par la Ville d'ÉTAPLES-SUR-MER aux communes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-les-Boulogne et aux établissements de Marquise et d'Outreau.

-**100 € aux étudiants** non-salariés pour l'année scolaire 2025-2026 et avoir moins de 26 ans.

Toute demande d'aide devra être déposée auprès du Pôle Éducation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le dispositif d'aide suivant les modalités présentées ci-avant.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2025 – art 65132

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

